DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2019/1680 DE LA COMMISSION

du 7 octobre 2019

rectifiant la version en langue tchèque de la décision d'exécution (UE) 2019/436 relative aux normes harmonisées concernant les machines élaborées à l'appui de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 6,

vu la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE ([2]), et notamment son article 7, paragraphe 3, et son article 10,

considérant ce qui suit:

(1) La version en langue tchèque de la décision d'exécution (UE) 2019/436 de la Commission ([3]) contient des erreurs à l'article 1er, second alinéa, et à l'article 2 en ce qui concerne la question de savoir si et dans quelle mesure une machine fabriquée conformément aux normes harmonisées énumérées dans les annexes II et III de ladite décision est présumée conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 2006/42/CE.

(2) Il convient dès lors de rectifier en conséquence la version en langue tchèque de la décision d'exécution (UE) 2019/436. Les autres versions linguistiques ne sont pas concernées,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

(Ne concerne pas la version française.)

Article 2

La présente décision entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

([1]) JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.
([2]) JO L 157 du 9.6.2006, p. 24.
([3]) Décision d'exécution (UE) 2019/436 de la Commission du 18 mars 2019 relative aux normes harmonisées concernant les machines élaborées à l'appui de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil (JO L 75 du 19.3.2019, p. 108).

Fait à Bruxelles, le 7 octobre 2019.

Par la Commission
Le president
Jean-Claude JUNCKER